



# *Signature de la Charte*

## Qualité Environnementale



dossier de presse

### du Centre de tri de Nanterre

► le 14 mai 2003



*Un syndicat à votre service pour recycler  
et valoriser vos déchets ménagers*

## Communiqué de presse

Paris le 14 mai 2003

# **Le SYCTOM s'engage sur la qualité environnementale du futur centre de tri de recyclables à Nanterre**

La cérémonie de la signature officielle de la Charte de qualité environnementale du centre de tri entre la commune de Nanterre et le SYCTOM a lieu le 14 mai prochain sur le site. François Dagnaud, président du SYCTOM et Jacqueline Fraysse officialiseront une démarche inscrite dans le droit fil du développement durable, en présence de Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur et Président du Sielom, Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, Jean-Paul Dova, Premier Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine et Gérald Ouzounian, Délégué Régional de l'Ademe.

Ce projet, soutenu par l'Ademe, le Conseil Régional et le Conseil Général, est un nouveau maillon important de la stratégie du SYCTOM pour répondre à la montée en puissance des tonnages des collectes sélectives des emballages ménagers en région parisienne. D'une capacité de **40 000 tonnes par an**, les **collectes sélectives d'emballages ménagers** d'environ **un million d'habitants des communes de l'ouest du périmètre du SYCTOM** y seront triées et conditionnées pour leur départ vers les unités de recyclage. Il s'agit des journaux-magazines, des emballages en carton, en plastique, ferreux, en aluminium, des briques alimentaires et des papiers de bureau.

Durant la totalité des phases du projet - construction, exploitation et déconstruction - les signataires garantissent que le centre s'inscrit dans une démarche de qualité vis à vis de l'environnement et des personnes.

Pendant la construction, la qualité passe par de solides consignes aux entreprises pour améliorer les conditions visuelles et acoustiques du chantier, limiter et trier les déchets, traiter les terres polluées antérieurement, et éviter le moindre rejet sauvage à l'environnement.

Qualité architecturale d'abord : ce projet harmonieux et équilibré possède un jardin paysager planté d'essences représentatives du milieu semi-humide local. Il est le lauréat d'un concours d'architecture international lancé à l'initiative du SYCTOM, soucieux de l'excellente intégration paysagère de ses centres dans des zones urbanisées.

Qualité environnementale ensuite : les matériaux qui le composent ont été choisis en fonction de critères environnementaux. Des capteurs solaires apporteront environ 50 % des besoins en eau chaude sanitaire.

Pendant l'exploitation du centre, les journaux-magazines triés seront acheminés vers la Chapelle Darblay (76) par la voie fluviale, à laquelle le centre est raccordé.

Qualité des conditions de travail : le SYCTOM a recherché une meilleure conception de l'ergonomie des postes de travail, la diminution du bruit et l'amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur du centre en associant notamment le monde universitaire et les CRAM d'Ile de France et du Nord-Est.

Qualité sociale, enfin : la charte de qualité environnementale incite le futur exploitant à travailler en concertation étroite avec les associations d'insertion de Nanterre afin d'apporter un emploi solidaire à une proportion importante d'employés du centre.

Enfin, autant pendant le chantier que durant l'exploitation du centre, l'information et la participation du public sont prévues. Des tableaux de bord pertinents et clairs seront mis à disposition du public.

Le centre sera opérationnel au cours du premier trimestre 2004.

**Pour plus d'information : <http://www.syctom-paris.fr>.**

**Visuels : photos à choisir sur site SYCTOM**

**Puis contacter : Véronique Gonidec - tél. : 01 40 13 17 40**

Nanterre, le 14 mai 2003,



*Communiqué*

## NANTERRE UNE CHARTE DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE POUR LE FUTUR CENTRE DE TRI

**Le mercredi 14 mai 2003, à 11h30, le ville de Nanterre et le SYCTOM \* s'engageront sur une charte qualité environnementale sur le site du futur centre de tri de Nanterre. Angle des rues du Port et Lavoisier.**

(\* Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne)

Le conseil municipal du 17 décembre 2002 a validé la charte QE qui garantit les conditions de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement qui seront mises en œuvre pour la construction et l'exploitation dès 2004 du centre de tri.

Le futur centre de tri est prévu pour recevoir et trier annuellement 30 000 tonnes de collectes sélectives multimatériaux de déchets ménagers et 10 000 tonnes de collectes sélectives monomatériaux. Dédié uniquement aux tri des emballages ménagers recyclables (papiers, cartons, plastiques, acier, aluminium), journaux-magazine, le futur centre collectera les déchets de plus de 1 million d'habitants de l'ouest parisien.

La phase chantier doit ainsi prendre en compte différentes composantes environnementales, technologiques et esthétiques. Par ailleurs, le SYCTOM s'engage, par cette charte, à mettre en œuvre les mesures suffisantes et adaptées pour réduire au maximum les nuisances de bruit, de poussières, de gestion de l'eau et des déchets.

La phase exploitation doit être conduite selon une démarche de qualité en vue d'obtenir les certifications ISO 9002 et 14001 relatives à la gestion du bruit, des odeurs, de la consommation et du rejet de l'eau, de l'insertion paysagère et de la propreté de l'air.

La charte de qualité environnementale prévoit une veille technologique, juridique et réglementaire qui oblige l'adaptation du centre à toute nouvelle certification relative à un niveau de qualité encore amélioré qui pourrait être créé.

Nanterre réaffirme ainsi sa volonté que le traitement des déchets soit à la fois réellement efficace et le plus respectueux possible de l'environnement. La collecte sélective des déchets étant en place depuis 5 ans maintenant sur le territoire de la commune, la ville a donc décidé d'aller jusqu'au bout de la logique en accueillant ce centre de tri.

### Contact presse :

Stéphanie Catto

☎ 01 47 29 53 28 / 06 12 33 08 71

fax 01 47 21 76 64

stephanie.catto@mairie-nanterre.fr

# Centre de tri de Nanterre

## Sommaire du dossier

### 1 - Le centre de tri de Nanterre

### 2 - La qualité du projet architectural et l'intégration paysagère

### 3 - La Charte de qualité environnementale : un engagement en 10 points

### 4 - Un chantier exemplaire

- dépollution des sols
- prévention des pollutions
- limitation du bruit

### 5 - Innovations : un bâtiment HQE

- matériaux
- énergie solaire
- transport fluvial de matériaux triés
- amélioration conditions travail : R&D

### 6 - Investissement, calendrier

### 7 - Annexes

- Fiche intervenants p 11
- SYCTOM : "Recycler et valoriser vos déchets ménagers" p 12
- carte du bassin versant des collectes sélectives et ordures ménagères p 13-14
- fiche Port Autonome de Paris p 15
- fiche Chantiers Modernes p 16
- fiche « ergonomie » Vauché p 17-18
- fiche Chapelle Darblay p 19
- Charte de Qualité Environnementale

Pour plus d'information : <http://www.syctom-paris.fr>.

Visuels : photos à choisir sur site SYCTOM

Puis contacter : Véronique Gonidec - tél. : 01 40 13 17 40

## Dossier

# **Le futur centre de tri de recyclables à Nanterre : le SYCTOM s'engage sur une Charte de qualité environnementale**

La signature officielle de la Charte de qualité environnementale du centre de tri entre la commune de Nanterre et le SYCTOM a lieu le 14 mai prochain sur le site, en présence de Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur et Président du Sielom, Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, Jean-Paul Dova, Premier Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine et Gérald Ouzounian, Délégué Régional de l'Ademe.

## **1 - Un centre de tri de matériaux recyclables**

La collecte sélective d'emballages recyclables est maintenant bien développée sur le territoire des 89 communes du SYCTOM de l'agglomération parisienne. De nouveaux centres de traitements sont programmés par le SYCTOM pour trier les matériaux issus de cette collecte. Le centre de tri de Nanterre sera opérationnel au premier trimestre 2004. Il traitera les collectes sélectives d'un bassin versant représentant les communes de l'ouest du SYCTOM, soit environ 1 million d'habitants.

**Le centre de tri de Nanterre est conçu pour trier les produits issus des collectes sélectives et les conditionner avant leur envoi aux unités de recyclage :**

- 30 000 t/an de collectes sélectives multimatériaux (emballages recyclables et journaux magazines triés sur trois chaînes),
- 10 000 t/an de collectes sélectives monomatériau (une seule chaîne).

Les produits réceptionnés et triés sont :

- journaux-magazines,
- emballages cartons, plastiques (bouteilles et flacons), ferreux, aluminium, briques alimentaires, verre,
- papiers de bureaux.

Le centre fonctionnera en 2 postes, de 6h à 22 h environ, 6 jours par semaine, et emploiera entre 100 et 140 personnes.

**Un site multimodal : embranché fluvial**

Le SYCTOM a choisi le site de Nanterre pour son emplacement stratégique : situé le long de la Seine, il permet la mise en œuvre de transport alternatif par péniche afin de limiter le trafic des camions pour acheminer certaines catégories de matériaux triés vers les unités de recyclage. Ainsi 40 voyages en barge sur la Seine éviteront annuellement 600 semi-remorques.

## **2 - La qualité architecturale et paysagère**

Très sensible à la qualité architecturale de ses centres de traitement, le SYCTOM a lancé un concours public international à l'issue duquel le projet du cabinet Daquin et Ferrière a été retenu par un jury. Ce choix a été validé par les élus du Comité du SYCTOM le 14 juin 2000. L'équipe comprend Hélène Saudecerre, paysagiste et le BERIM, bureau d'études. Cette architecture aux lignes sobres et épurées, conçue pour s'intégrer harmonieusement au tissu urbain, se situera dans la ZAC des Guillaeries et comprendra un jardin arboré composé d'essences représentatives du milieu.

## **3 - La Charte de qualité environnementale**

Le SYCTOM de l'agglomération parisienne s'est engagé fortement dans une démarche de participation et de concertation avec la ville de Nanterre afin d'aboutir à la signature d'une Charte de qualité environnementale. Celle-ci s'inscrit dans la démarche de développement durable voulue par le SYCTOM, qui renouvelle ainsi l'engagement qu'il a initié à Issy-les-Moulineaux pour Isséane et poursuivi à Saint-Ouen.

### **Environnement**

La Charte garantit les conditions de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement qui seront mises en œuvre pour la construction, l'exploitation et la déconstruction du centre de tri de déchets ménagers.

À travers la Charte, le SYCTOM s'engage à minimiser les nuisances engendrées par le projet au cours des trois phases - chantier, exploitation et déconstruction - afin de préserver la qualité de vie des riverains.

Pour cela, différentes actions sont menées. Les entreprises travaillant sur le chantier ainsi que celle qui sera retenue pour l'exploitation du centre, doivent veiller au respect des dispositions de la Charte.

### **Information et participation du public**

Un volet de la Charte est consacré à l'information et à la participation des riverains des communes avoisinantes. Il inclut des actions d'éducation à l'environnement.

### **Favoriser la réinsertion**

Un volet social incite le futur exploitant à travailler en étroite relation avec les associations d'insertion de Nanterre afin d'apporter un emploi solidaire à une proportion importante d'employés du centre de tri.

La Charte a été jointe dans la consultation du marché d'exploitation récemment lancé et ce point fait partie des éléments qualitatifs qui seront observés dans les offres.

# La Charte de qualité environnementale

## Un engagement en 10 points

### Les conditions visuelles et sonores améliorées

- avec des palissades de chantier à l'esthétique étudiée
- les bruits et vibrations sont limités (insonorisation de certains équipements)
- les matériaux de construction sont choisis pour leur aspect harmonieux et leur faible impact lors de la déconstruction future du centre
- création du jardin, en harmonie avec le milieu naturel local.

### Une circulation optimisée

- la circulation routière est optimisée selon un plan de circulation précis validé par la Mairie de Nanterre
- la voie fluviale est utilisée pour évacuer des matériaux triés (par ex : journaux-magazines).

### Une propreté maîtrisée

- le chantier puis le centre de tri, et ses abords, sont maintenus en parfait état de propreté, balayage quotidien, voire humidification des zones concernées
- lavage des camions avant la sortie du chantier pendant les travaux.

### L'eau : épurée et contrôlée

- la nappe phréatique est contrôlée en amont et en aval du centre
- tous les rejets aqueux sont traités et contrôlés
- le centre est construit au-dessus de la cote de crue de 1910. Néanmoins des mesures de prévention de pollution sont prévues en cas de crue plus importante.

### Gestion des déchets

- les déchets produits pendant le chantier sont limités, triés, recyclés par régénération des fractions valorisables

- tout le personnel est sensibilisé à leur meilleure gestion.

### Production d'énergie solaire

- le centre de tri est équipé de capteurs solaires afin de produire de l'eau chaude sanitaire et limiter la consommation électrique.

### Volet social

- les conditions de travail sont améliorées par une conception novatrice des postes de travail
- la réinsertion professionnelle est favorisée.

### Participation du public et éducation à l'environnement

La participation du public est permanente au long des différentes phases du projet :

- ouverture de registres d'observation
- participation à des réunions de quartier
- page de dialogue sur le site du SYCTOM
- visites scolaires, journées "découvertes".

### Une information systématisée

- tout au long de la vie du centre, l'information du public est permanente grâce à la réalisation de 3 tableaux de bord : "Nuisances", "Rejets", "Déchets", communiqués à la ville.

### Une veille technologique permanente assurée

Les responsables du SYCTOM s'engagent :

- à étudier l'adaptation du centre à toute nouvelle exigence née du progrès des connaissances
- à étudier l'intégration de toute amélioration technologique et autre innovation liée aux processus de tri sur le site.

## 4 - Un chantier exemplaire

### Dépollution des sols : traitement et traçabilité

A partir de leur caractérisation initiale effectuée préalablement à la phase chantier par un maillage rigoureux de prélèvements jusqu'à 5 mètres de profondeur, certaines terres et/ou matériaux excavés, chargés d'hydrocarbures et de métaux lourds, ont été envoyés pour traitement vers le bio-centre d'Ecarchon (91) ou des CET de classes 1 et 2 suivant la nature de pollution. Environ 20 000 tonnes de terres polluées ont ainsi fait l'objet d'une démarche de traçabilité avec des bordereaux de suivi de déchets.

### Prévention des pollutions des sols et des eaux

Pendant le chantier, le déversement dans le sous-sol de produits (huiles de vidanges, de forage...), susceptibles de créer une pollution de quelque nature que ce soit, est strictement interdit (sous peine de pénalités ou de facturation des travaux de dépollution) :

- utilisation d'huile de décoffrage bio-dégradable
- mise en place systématique de bacs de rétention couverts sous les contenants d'hydrocarbures (huiles, fuel)
- mise en place d'une fosse de décantage de l'eau de lavage des camions

### Limitation du bruit et des vibrations

Un état initial du site a été réalisé indiquant un niveau sonore qualifié de courant, voir de bruyant : plus de 65 dB (A).

Conformément à la réglementation en vigueur, les entreprises sont tenues de tout mettre en œuvre pour la protection contre le bruit, vis à vis des travailleurs et des alentours du chantier. Pour cela, elles doivent réduire le bruit au niveau le plus bas raisonnablement possible, compte tenu de l'état des techniques. Des matériels électriques moins bruyants sont utilisés à la place de matériels thermiques (exemple : compresseurs).

Les entreprises ont dû retenir des procédés d'exécution, des modes opératoires et des matériels limitant les bruits. Elles doivent également se conformer au respect des horaires de chantier en semaine et d'interdiction de travailler les samedis, dimanches et jours fériés.

### Chiffres

- Durée des travaux 16 mois
- Effectifs chantier :
  - actuels : 55
  - à compter de juillet : 60
- Démarrage des travaux de process : juillet
- Trafic chantier cumulé fin avril :
  - 2800 camions
  - 2500 autos
- Terres polluées : 20 000 T
- Béton total : 5 000 m<sup>3</sup>
- Charpente métallique : 900 T
- Matériaux de remblais : 5 000 m<sup>3</sup>
- Surface de toiture : 11 000 m<sup>2</sup>
- Voirie : 3 500 m<sup>2</sup>
- Espaces verts : 4 000 m<sup>2</sup>

## 5 - Innovations

### Un centre HQE

Ce centre de tri à Haute Qualité Environnementale est inscrit dans la démarche de développement durable du SYCTOM de l'agglomération parisienne.

Le projet a donc été conçu de façon à mettre en œuvre les technologies les plus performantes au service de l'environnement. Pour cela, plusieurs critères ont été appliqués :

- un choix raisonné des procédés et produits de construction,
- l'utilisation de l'énergie solaire,
- l'utilisation du transport fluvial,
- un cadre de travail confortable et plus agréable pour les salariés.

#### Matériaux

Les matériaux utilisés pour la construction du centre ont été choisis en fonction de critères environnementaux : recyclabilité lors de la déconstruction, meilleure isolation phonique, esthétique.

#### Énergie solaire

Dans le cadre de la démarche de qualité environnementale, le SYCTOM met en œuvre une installation de récupération d'énergie solaire. Celle-ci vient en appoint de l'installation électrique d'eau chaude sanitaire du centre et permet une économie de 50 % d'énergie.

#### Transports

L'utilisation optimale de la voie fluviale pour le transport de certains matériaux triés (journaux-magazines) limite ainsi le trafic routier de camions (600 semi-remorques en moins sur la route). Des matériels de conditionnement et de transports dédiés ont été développés.

### Amélioration des conditions de travail

#### Une meilleure ergonomie de travail

Le SYCTOM a travaillé en collaboration étroite avec l'Université Paris V, l'entreprise retenue pour le process, la société Vauché, et les CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) du Nord-Est et de l'Ile-de-France, sur l'ergonomie des postes de travail afin d'améliorer les postures et permettre un repos ponctuel par des appuis adaptés.

#### Réduction du bruit et de la poussière

De même, les cabines de travail sont isolées phoniquement, les goulottes dans lesquelles sont jetés les matériaux sont équipées d'un revêtement absorbant le bruit, les façades, les vitrages et les planchers ont été choisis pour leur absorption phonique.

Un travail de recherche avec la CRAM et l'INRS (Institut National de la Recherche Scientifique) a été effectué sur l'amélioration de la ventilation de la zone de tri. Un apport d'air frais venant de l'extérieur arrive à une vitesse étudiée de 0,3 m/s à 0,4 m/s et le débit d'air frais apporté est de 500 m<sup>3</sup>/heure par trieur.

## 6 - Chiffres et calendrier

### Investissement et subventions

La construction du centre de tri représente un investissement global de la part du SYCTOM de l'agglomération parisienne de 17 950 000 € HT.

Le SYCTOM bénéficie de 3 047 M€ de subventions (17%) attribuées par :

l'Ademe (*)	300 000 € H.T.	(1,7%)
le Conseil Régional (*)	2 287 000 € H.T.	(12,7%)
le Conseil Général des Hauts-de-Seine	460 000 € H.T.	(2,5%)

(\*) dans le cadre du Contrat « Terres Vives » Ile-de-France signé en 1995

---

### Budget de construction du centre de tri

Etudes :	760 000 € HT
Génie civil/bâtiments :	11 760 000 € HT
dont gestion des terres polluées : 1 045 000 € HT	
Equipements industriels :	5 020 000 € HT
Organisation de chantier/divers :	410 000 € HT
<b>Total général</b>	<b>17 950 000 € HT ( valeur juin 2001)</b>

---

### Calendrier

**Juin 2000** : Validation du projet architectural retenu après un concours public international par le comité du SYCTOM

**Avril 2001** : dépôt du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter

**Septembre 2001** : enquête publique

**Juin 2002** : obtention du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter

**Novembre 2002** : début des travaux

**Juillet 2003** : installation des équipements du process de tri

**Janvier 2004** : essai et mise en service du centre

**Mars 2004** : mise en service industrielle

## 7 - Annexes

### Les intervenants

<b>Maître d'Ouvrage</b>	SYCTOM	35 Boulevard de Sébastopol 75001 Paris	☎ : 01.40.13.17.00 Fax : 01.42.33.98.97
<b>Maître d'Oeuvre</b>	SYCTOM	57 Boulevard de Sébastopol 75001 Paris	☎ : 01.40.13.17.00 Fax : 01.42.33.98.97
<b>Architecte</b>	DAQUIN et FERRIERE	68 rue de Vincennes 93100 Montreuil sous Bois	☎ : 01.48.59.51.50 Fax : 01.48.59.35.42
<b>BET Architecte</b>	BERIM	149 avenue Jean Lolive 93500 Pantin	☎ : 01.41.83.36.36 Fax : 01.41.71.06.33
<b>Paysagiste</b>	H. SAUDECKERRE	27 clos des Perroquets 94500 Champigny sur Marne	☎ : 01.48.80.94.56 Fax : 01.48.80.27.46
<b>Bureau de Contrôle</b>	Bureau VERITAS	18 bd de l'hopital STELL 92563 Rueil Malmaison	☎ : 01.47.52.49.19 Fax : 01.47.52.49.65
<b>Coordinateur Sécurité</b>	PREVENTION CONSULTANTS	1 place Charles de Gaulle 78180 Montigny le Bretonneux	☎ : 01.39.44.76.00 Fax : 01.39.44.08.92
<b>Entreprise titulaire du marché bâtiment</b>	CHANTIERS MODERNES	Immeuble le Véronèse 1919 avenue Dubonnet 92411 Courbevoie Cedex	☎ : 01.49.97.52.59 Fax : 01.49.97.53.80
<b>Entreprise titulaire du marché équipements</b>	VAUCHE S.A.	17-19 boulevard Gambetta 08200 Sedan	☎ : 03.24.29.03.50 Fax : 03.24.27.44.06
<b>Ville d'accueil</b>	Nanterre	88/118 rue du 8 mai 1945 92000 Nanterre	☎ : 01.47.29.50.50. Fax : 01.47.29.53.78
<b>Zac des Guillaiaies aménagement</b>	SEMNA	8 rue Jules Gautier 92000 Nanterre	☎ : 01.55.17.19.00 Fax : 01.47.25.57.93
<b>Propriétaire du terrain</b>	Port Autonome de Paris	2 quai de Grenelle 75015 PARIS	☎ : 01.40.58.43.43 Fax : 01.44.37.73.02

**Centre de tri : angle des rues Lavoisier et rue du Port (n° 56)  
92000 NANTERRE**

## **SYCTOM : recycler et valoriser vos déchets ménagers**

Chaque Francilien jette en moyenne 500 kilos de déchets par an. Pour les traiter, **89 communes de l'agglomération parisienne, représentant près de 5,5 millions d'habitants** dans 5 départements dont Paris, se sont regroupées en 1984 au sein d'un syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers, le SYCTOM.

2002/2007 : 640 MILLIONS D'EUROS HT D'INVESTISSEMENT  
POUR TRAITER DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
3 MILLIONS DE TONNES DE DECHETS MENAGERS

---

### **TROIS OBJECTIFS :**

#### **1- Accroître nos capacités de traitement dans une triple direction**

- **Favoriser et accompagner le développement de la collecte sélective** : en plus des deux projets de centres de tri en cours, à Nanterre et à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), ce sont huit nouveaux équipements qui seront réalisés entre 2002 et 2007 : 3 en Seine- Saint-Denis, 4 à Paris et 1 dans le Val- de- Marne. Leur localisation et les études de faisabilité se feront en étroite concertation avec les élus et les habitants des communes concernées.
- **Diversifier nos modes de traitement** avec, par exemple, le projet d'une ou de deux unités de méthanisation en Seine-Saint-Denis.
- **Poursuivre la recherche de capacités de traitement afin d'éviter la mise en décharge** en complétant, le cas échéant, les capacités maintenues grâce au futur centre de valorisation énergétique, Isséane, prévu en 2007 à Issy-les-Moulineaux.

#### **2- Moderniser nos installations existantes en réduisant les pollutions qu'elles génèrent**

- **Améliorer le traitement des fumées** des centres de Saint-Ouen et d'Ivry-Paris XIII en les mettant aux futures normes européennes.
- **Rechercher**, pour tout nouvel équipement, **des transports alternatifs** à la route pour le transport des mâchefers tels qu'ils ont été mis en œuvre à Saint-Ouen (voie ferrée) et à Ivry-Paris XIII (voie fluviale), et tels qu'ils sont prévus pour le futur centre Isséane (voie fluviale ou voie ferrée). La démarche est identique pour le transport des déchets d'une manière générale, comme cela est programmé pour le centre de tri de Nanterre, et à l'étude pour les centres de transfert et de tri de Romainville et de Saint-Denis.
- **Innover**, avec par exemple le projet d'une **unité de vitrification** des résidus de fumées d'incinération installée dans le centre de Saint-Ouen.

#### **3- Poursuivre de manière volontariste, au service des habitants et des communes, notre mission de service public**

- **Limiter les nuisances** liées au transport des déchets dans les centres implantés à proximité des communes, comme nous y engage le principe de proximité édicté par la loi.
- **Favoriser la bonne insertion des équipements** en intégrant, dès l'élaboration d'un projet, les aspects technique, architectural et environnemental, ainsi que la mise en place de procédures d'information et de concertation.
- **Assurer la maîtrise des coûts** dans le choix des modes de traitement et la transparence : ces priorités de gestion du syndicat sont réaffirmées en permanence afin de garantir la bonne exécution d'un budget annuel de 320 millions d'euros.

*Mise à jour avril 2003*

# Bassins versants en collecte sélective



# Bassins versants des ordures ménagères



**Bassins versants des ordures ménagères au 1<sup>er</sup> janvier 2003**

**Bassin versant de l'usine d'Issy-les-Moulineaux**  
 • 20 communes  
 et 3 arrondissements parisiens

**Bassin versant de l'usine de Saint-Ouen**  
 • 18 communes  
 et 4 arrondissements parisiens

**Bassin versant de l'usine d'Ivry-sur-Seine**  
 • 14 communes  
 et 10 arrondissements parisiens

**Bassin versant du centre de Romainville**  
 • 16 communes  
 et 3 arrondissements parisiens

**10 communes adhérentes** ne déversant pas dans les installations du SYCTOM + **10 communes adhérentes** déversant dans les UIOM d'Argenteuil, Rungis, Massy, Saint Thibault et Claye Souilly.

● Centre de tri et de transfert

○ Centre en projet

▲ Centre de valorisation énergétique

■ CET 2

Mise à jour avril 2003

• 18 communes adhérentes directes

• 33 communes adhérentes par l'intermédiaire du SIELOM (Syndicat primaire des Hauts-de-Seine)

• 38 communes, adhérentes par l'intermédiaire du SITOM 93 (Syndicat primaire de Seine-Saint-Denis)



*PORT AUTONOME DE PARIS*

*Division de la Communication*

**Communiqué de presse du 14 mai 2003**

**Le SYCTOM choisit le port de Nanterre pour son  
nouveau centre de tri**

Le SYCTOM a choisi le port de Nanterre, l'une des plates-formes multimodales du Port autonome de Paris, pour la construction d'un nouveau centre de tri. Le Port autonome de Paris a aménagé à cet effet un terrain de deux hectares comprenant un quai fluvial de 70 mètres, une plate-forme de 2 000 m<sup>2</sup> et une voie d'accès.

Le Port de Nanterre (Nanterre Lavoisier et Jules Quentin) occupe sur 12,5 ha un emplacement stratégique le long de la Seine, disposant d'un accès ferroviaire, à proximité des autoroutes A 86 et A 14. Cette configuration rare sur l'aval de la Seine, proche des centres d'affaires de Paris et de La Défense et au cœur d'un important bassin de consommation, présente de réelles opportunités en matière de développement économique.

La réalisation de ce centre contribuera, conformément à la loi sur l'air, à réduire les nuisances du transport de déchets. La proximité immédiate de la voie d'eau offre en effet un avantage écologique que le SYCTOM entend utiliser: les transports pourront être réalisés par bateau, réduisant d'autant la circulation sur les axes routiers et les nuisances qu'elle génère.

Dans cette optique, le Port autonome et le SYCTOM, dans le cadre d'études logistiques, étudient activement les possibilités de transport des papiers à recycler par voie d'eau à destination entre autre de Rouen.

Cette implantation sur un site du Port autonome de Paris participe de l'action visant à transférer de la route vers la voie d'eau le transport de matériaux recyclables et ce, conformément aux recommandations du Plan de déplacement urbain de l'Ile-de-France.

*Contact Presse : Céline Longuépée ☎ 01 40 58 28 75  
Nicolas Boudet 01 40 58 29 81*

# Entreprise générale de construction du centre de tri de Nanterre : Chantiers Modernes

## ACCUEIL ET FORMATION DES SALARIÉS Dès leur arrivée sur le chantier, les responsables accueillent les salariés et leur présentent l'ouvrage qu'ils auront à bâtir ensemble.

Ils décrivent ensuite le plan des installations du chantier : le cantonnement, les voies de circulation, les zones de stockage des matériaux et des matériels.

Les intérimaires reçoivent une formation renforcée concernant certains travaux à risques particuliers.

## Un livret d'accueil est remis à chaque salarié comprenant les éléments suivants :

Désignation de la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre, l'organigramme du chantier et les différents sous traitants, les principales consignes en matière de qualité, sécurité et d'environnement, la conduite à tenir en cas d'accident, les principales quantités (pieux, terrassement, armatures, coffrage, béton, .....), le délai d'exécution, les numéros de téléphone utiles, les moyens d'accès par les transports en commun.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux et à chaque fois qu'une phase délicate va commencer, les équipes concernées sont rassemblées et l'encadrement explique les méthodes qui ont été choisies et rappelle toutes les consignes en matière de qualité, sécurité et d'environnement qu'il est impératif de respecter. La parole est ensuite donnée aux salariés afin qu'ils puissent poser leurs questions et faire leurs suggestions.

## Taux de fréquence = 0,00 & Taux de gravité = 0,00

Grâce à ce bon résultat, le CHSCT de Chantiers Modernes a désigné début janvier 2003 le chantier "Tri des déchets ménagers" de Nanterre lauréat du challenge Hygiène et Sécurité du 2ème semestre 2002 dans la catégorie des chantiers ayant réalisés entre 1000 et 4000 h sans aucun accident du travail. Une prime exceptionnelle a été attribuée à l'ensemble des salariés calculée en fonction du nombre d'heures réalisées par chacun d'entre eux.

## GESTION DES DOCUMENTS HYGIENE, SECURITE, SANTE

Il a plus de 15 ans, **CHANTIERS MODERNES** a mis en place sur ses chantiers "Le Classeur Hygiène et Sécurité" permettant à l'encadrement de chantier de regrouper tous les documents de son système de management de l'Hygiène et la Sécurité basé maintenant sur le référentiel BS8800 qui est le management de la sécurité et la santé au travail.

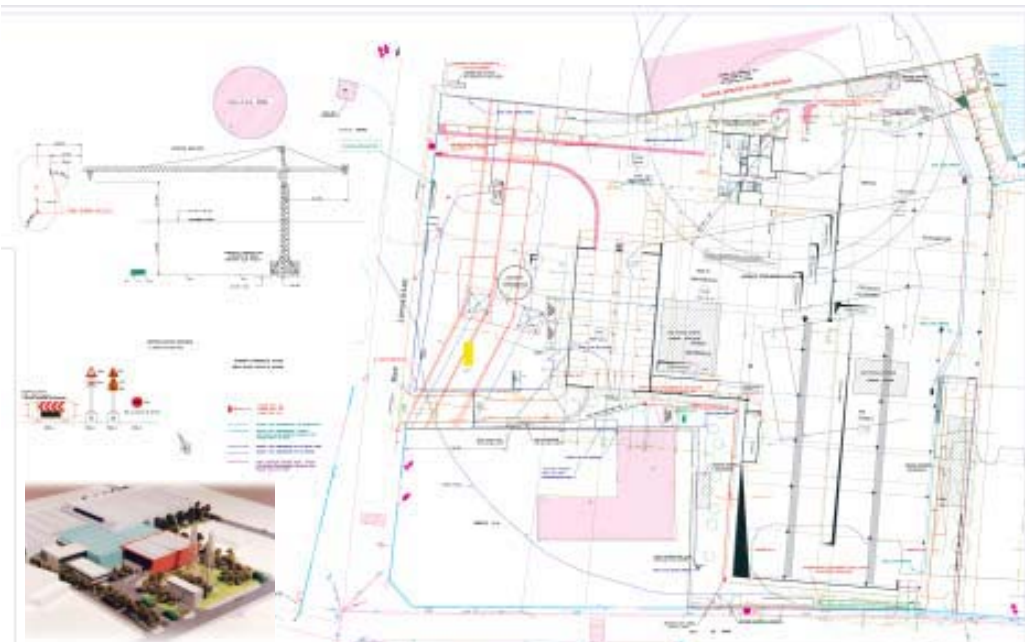
Afin de respecter les exigences du référentiel, le classeur Hygiène et Sécurité est passé de sept à treize rubriques servant en même temps d'aide mémoire permettant de vérifier rapidement que tout a été fait.

## Aujourd'hui on peut trouver dans le classeur les documents suivants :

Accueil du personnel, formation du personnel, PPSPS et avenants (CM + ST)  
Registres obligatoires, PV de contrôles des installations et des matériels, certificats de conformité, grues à tour, correspondances avec le Coordonnateur SPS et le Maître d'œuvre, correspondances avec les organismes de prévention, autres correspondances (hygiène & sécurité), fiches de présence & comptes rendus des réunions hygiène, sécurité, santé, affichages obligatoires, Statistiques des accidents du travail, etc...

## "SUR LE CHANTIER" :

Sur le chantier, porte des protections sur les oreilles, La nuit, c'est la garantie d'un meilleur sommeil. Sur le chantier, porte des lunettes sur les yeux, et tu verras le ciel toujours en bleu. Sur le chantier, travaille avec des gants sur les mains, et le soir, on pourra se serrer la main. Sur le chantier, des garde corps bien conçus, seront toujours notre meilleur salut, un filant fixé en haut des armatures, nous protégera aussi bien qu'une armure. Sur le chantier, du matériel bien rangé, nous permettra de circuler sans danger, une échelle solidement fixée au plancher, ne pourra ni glisser, et ni se renverser, une banche stabilisée correctement, ne craint rien des gros coups de vent, une fouille blindée solidement, nous protège des risques d'éboulement, du matériel vérifié régulièrement, permettra de travailler sereinement. Sur le chantier, ne pas compter sur la chance, pour être un des trois lauréats du challenge.



## TRI DES DECHETS SUR LE CHANTIER

La Direction du chantier a décidé de mettre en œuvre un tri sélectif des déchets. Les détails sont consignés dans le tableau sélectif suivant :

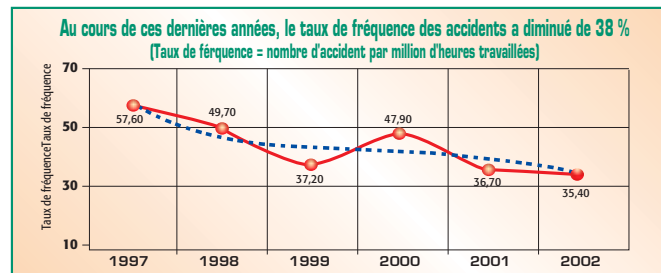
TYPES DE DÉCHETS	PRESTATAIRE RETENU	DESTINATION DES DÉCHETS
Déchets verts	SITA	Recyclage en compost
Terres polluées (classes 1 et 2)	Transport : Clamens Organisation : SITA	Selon la nature des terres : Biocentre, ou Centre Technique d'Enfouissement classe 1 ou 2
Terres non polluées (classe 3) et gravats	Sablières de la Seine	Remblais
Aciers	ABTP Fernandes	Recyclage
Ordures ménagères (issues des cantonnements)	Mairie de Nanterre	Centre UIOM Saint-Ouen
Déchets mélangés de classe 2	ABTP Fernandes	Centre de tri agréé
DIS (fûts d'huile, ...)	Atelier interne de Montsoult	Repris par des prestataires agréés au cas par cas

## BILAN DES HEURES TRAVILLÉES ET DES ACCIDENTS DU TRAVAIL au 22/04/2003

Statistiques des accidents du travail, Début des travaux 20 octobre 2002

Fondations profondes .....	1 500 h .....	0 accident
Chantiers Modernes .....	18 000 h .....	0 accident
Terrassement et VRD .....	4 200 h .....	0 accident
Ferrailage .....	3 900 h .....	0 accident
Charpente métallique .....	800 h .....	0 accident
<b>TOTAL : .....</b>	<b>28 400 h .....</b>	<b>0 accident</b>

## ACCIDENTS DU TRAVAIL Chantiers Modernes Ile-de-France



0 accident sur le chantier depuis octobre 2002 pour la construction du centre de tri de Nanterre

## L'innovation et la recherche au service de l'ergonomie des postes de travail

Une des demandes importantes formulées par le SYCTOM de l'Agglomération Parisienne pour le centre de tri de Nanterre est d'étudier et d'optimiser les postes de travail des opérateurs de tri. En effet, aujourd'hui, la recrudescence des troubles musculosquelettiques (TMS) et des blessures légères mais répétées des personnels de tri impose de revoir la configuration et l'environnement des postes de travail et des centres de tri en général.

C'est pourquoi, à l'occasion des études de conception de ce centre de tri, une réflexion a été menée sur l'ergonomie des postes de tri et les conditions de travail, en partenariat avec le SYCTOM, la CRAM du Nord Est et la CRAMIF, tout en nous appuyant sur :

- Différentes études et guides réalisés sur le sujet, notamment par les CRAM,
- Notre expérience professionnelle,
- Les retours d'informations des exploitants des centres de tri réalisés par notre société,
- Les retours d'informations des sites d'exploitation du SYCTOM.

Cette réflexion a principalement été orientée sur le tri manuel effectué par les opérateurs au niveau des postes de pré-tri, de tri des corps plats et des corps creux.

En outre, pour ne pas nuire à la santé de l'opérateur et être efficace, le geste de tri doit suivre au maximum les gestes naturels du corps et éviter les mouvements de grandes amplitudes et les efforts, surtout lorsque ces gestes sont répétitifs.

C'est pourquoi il convient de :

- Déterminer la hauteur et la largeur des tapis de tri, pour permettre aux trieurs de s'appuyer sur le rebord du tapis et leur éviter de se pencher en avant ;
- Tenir compte de la taille des opérateurs de tri (homme, femme) et avoir la possibilité d'ajuster le poste de travail;
- Bien étudier le positionnement et les dimensions des goulottes de jetée, qui doivent être à proximité des trieurs et suffisamment dimensionnées pour ne pas les obliger à ajuster leur lancer ;
- Prendre en compte le type de produits à prélever et son environnement, comme les produits volumineux, lourds, en faible quantité, ou l'épaisseur de couche, etc... ;
- Privilégier certains matériaux, pour améliorer la protection et le confort des trieurs.

D'autre part, il est tout aussi important de garantir le bien-être et la santé des opérateurs en respectant scrupuleusement les normes, les préconisations de la CRAM et les exigences du SYCTOM sur :

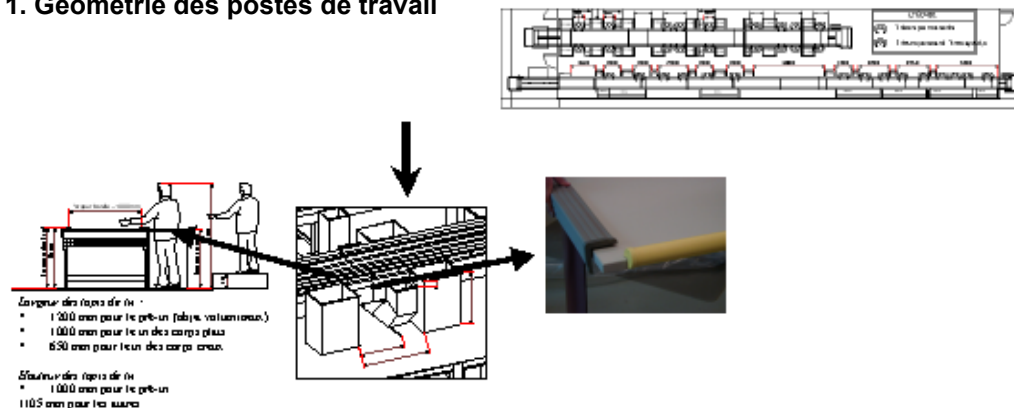
- le bruit,
- l'éclairage,
- la qualité et le renouvellement de l'air,
- le chauffage, la climatisation, la ventilation et l'isolation thermique,
- la protection et la sécurité des personnes,

Toutes ces différentes hypothèses ont permis d'adapter différents produits, d'en développer d'autres et d'orienter des sous-traitants sur la recherche de produits et matériaux répondant au mieux aux contraintes actuelles.

La société Vauché a donc réaménagé et re-conçu les postes de travail en privilégiant le confort de travail des opérateurs de tri. Les quatre sujets suivants sont présentés :

- 1. Géométrie des postes de travail**
- 2. Sièges de repos des opérateurs de tri**
- 3. Ventilation des cabines de tri**
- 4. Bruit**

## 1. Géométrie des postes de travail



## 2. Sièges de repos des opérateurs de tri

Conformément à l'article R 232-4 du code de travail (« Un siège est mis à la disposition de chaque travailleur à son poste de travail ou à proximité de celui-ci »), la société Vauché a développé un siège permettant, en fonction de la technologie actuelle des équipements et moyens existants, une position de travail type « assis-debout » pour certains postes de travail d'un centre de tri.

### Limites d'utilisation de sièges

Il existe différents types et positions de tri, et donc différentes applications de sièges :

#### Poste de PRE-TRI

Du fait de l'amplitude des mouvements effectués par les trieurs et de la dimension des objets prélevés, seule une position de travail debout peut être envisagée.

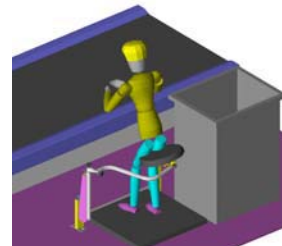
#### Poste de TRI LATERAL

Compte tenu des modifications apportées aux transporteurs de tri, de l'emplacement possible pour les jambes, seul un poste assis-debout est envisageable ; les trieurs à ces postes travaillent parfois en faisant des mouvements latéraux et donc préfèrent travailler debout.

L'assise développée ne pourra être utilisée que partiellement pour le travail (en fonction des débits et du type de flux passant sur le transporteur de tri) et permettra un repos des jambes et des muscles fessiers lors d'une rupture d'alimentation ou d'un débit plus faible.

#### Poste de TRI FRONTAL

C'est dans ce type de tri que le travail en position assis-debout semble être le mieux adapté, compte tenu de la gestuelle des trieurs et du travail à effectuer.



Ces positions de travail ont été définies par la société VAUCHE préalablement à la discussion avec les participants des différentes CRAM.

Après études et prototypes réalisés en usine, il a été développé un siège assis-debout capable de s'intégrer dans les postes de travail des opérateurs de tri.

## 3. Ventilation des cabines de tri

Le projet a sans cesse évolué depuis son lancement jusqu'à ce jour et les études menées par VAUCHE et le SYCTOM, avec l'aide précieuse des techniciens de la CRAMIF et de l'INRS, permettront l'installation d'un système de ventilation régulée en accord avec les dernières recherches réalisées par les organismes de prévention des risques.

En effet, les risques « biologiques » et « chimiques » (risques d'exposition à des micro-organismes aéroportés par des poussières) seront réduits par un principe de ventilation qui consiste à maintenir chaque opérateur dans un flux d'air neuf unidirectionnel vertical. Ce mode de ventilation sera obtenu par soufflage d'air au-dessus de chaque trieur au travers de plénums rectangulaires équipés de grilles perforées de section 1m x 0.4m. Un débit de 500 m<sup>3</sup>/h sera assuré dans chaque diffuseur afin que l'air neuf, porté à la température de travail souhaitée, soit diffusé sur l'opérateur avec une vitesse de 0.35 m/s.

## 4. Bruit

Le bruit, et plus particulièrement la réduction d'émission sonore des équipements ainsi que la protection phonique des zones de travail, est un des thèmes demandé par le SYCTOM lors de l'étude et de la conception du centre de tri de Nanterre.

Le centre est donc conçu de façon à minimiser les bruits d'impact des matériaux triés et le bruit des équipements. Une attention particulière a été adoptée quant au choix des matériaux constitutifs des cabines de tri (cloisons et planchers) afin de limiter l'entrée de sources phoniques nuisantes pour les opérateurs de tri. Ces matériaux, outre leur capacité d'absorption phonique, permettent également une protection thermique et donc une diminution de pertes énergétiques.

De même, certaines goulottes de tri seront revêtues en partie d'un matériau absorbant, qui sera également testé dans un centre existant, permettant d'atténuer les bruits d'impact des matériaux triés.



## **Le SYCTOM de l'Agglomération Parisienne acteur du développement du Transport Combiné engagé par UPM/Chapelle Darblay**

### **• Développer le transport des papiers recyclables par voies fluviales**

Avec l'augmentation de ses besoins en papiers recyclables à l'horizon 2005, Chapelle Darblay décide de repenser sa politique de transport et de trouver des solutions alternatives garantes du respect de l'environnement, à un coût économiquement viable.

Le transport fluvial permet une plus grande flexibilité dans les enlèvements et les livraisons papiers.

### **• Les Transports combinés**

Le transport des bobines de papier neuf et des papiers recyclables est essentiellement assuré par camions.

Plus de 110 camions sont chargés ou déchargés chaque jour sur notre site de Grand-Couronne, aujourd'hui, plus de 90 % de ces transports sont effectués par la route et seulement 10 % par chemin de fer.

Pour nos échanges entre les 2 Régions (Parisienne et Haute-Normandie), notre objectif à court terme est d'arriver à substituer par voie d'eau environ 1/5 du trafic routier.

Une étude de faisabilité est en cours pour l'acheminement des papiers par péniche ou bateau ; elle porte sur 15 000 tonnes/mois, soit l'évitement de 600 camions.

Ce mode de transports "Combinés" utilise des remorques RO-RO positionnées sur un bateau construit spécifiquement.

Le transport routier sera réduit à la distance séparant l'accessibilité du bateau du point de chargement des remorques (Centres de Tri des papiers à recycler) ou du déchargement du bateau (remorques pleines de bobines pour les imprimeurs)

Cette étude est conduite en partenariat avec le Syctom de l'Agglomération Parisienne, les Ports, VNF (Voies Navigables de France), une Société Coopérative de bateliers et un transporteur terrestre; par ailleurs, une démarche est en cours pour solliciter notamment l'appui de l'Adème, des Collectivités Territoriales et de l'Europe.

Avec ce projet ambitieux pour le deuxième semestre 2004 il permettra de réduire fortement les kilométrages/camions tout en permettant chaque année d'effectuer :

- la remontée de 90.000 T de papiers pour les imprimeries situées dans la grande couronne Parisienne,
- la descente de 90.000 T de papiers à recycler d'Ile de France vers Chapelle Darblay (dont plus 50% en provenance du Syctom de l'Agglomération Parisienne).

**Avec cette orientation, Chapelle Darblay inscrit sa politique de transport dans une logique de Développement durable...**

*Contacts Presse: Corinne Brianchon (06.08.65.57.52), Marcel Jégousse (06.07.46.67.28)*

## Signature de la Charte Qualité Environnementale pour le futur Centre de Tri des Emballages de Nanterre :

### Vers un plan régional de développement durable pour les déchets de l'agglomération francilienne

#### La Politique **Terres vives** de la Région Ile-de-France, clé du succès régional

En mettant en place une politique de contrats volontaires pour la collecte, le tri et le traitement des déchets, la Région Ile-de-France a permis à 97% des communes franciliennes de respecter les délais de résorption des décharges imposés par la loi. Elle aide ainsi les collectivités, notamment pour la collecte au porte à porte et soutient la mise en place de déchetteries et d'écomposteurs.

Depuis 1998, la Région, présidée par **Jean-Paul Huchon**, a favorisé l'optimisation du niveau de recyclage et de compostage des déchets, des techniques alternatives au tout-incinération et la diminution des rejets atmosphériques. Elle aura investi **252,64 M€** sur la période 1993-2003, pour un montant de travaux engagés de plus de 1,4 milliard d'euros.

Les départements et les syndicats franciliens de traitement des déchets sont désormais associés aux concertations initiées par la Préfecture de région pour la mise en cohérence des plans départementaux et à la définition d'un schéma régional. Pour Jean-Paul Huchon, l'étape ultérieure, soit le transfert de cette compétence aux Régions, permettra de travailler à l'échelle de l'agglomération francilienne, d'éviter les projets inadaptés, de rationaliser les flux et de favoriser la transparence des informations.

#### Le Contrat **Terres Vives** du SYCTOM de l'agglomération parisienne

Signé en juillet 1995, le contrat « Terres Vives » du SYCTOM regroupe 91 communes pour 5,4 millions habitants et portait sur 59,5 M€ de subventions régionales. Etaient notamment prévus un centre de tri et une usine d'incinération de 415 000 T à Vitry sur Seine, pour les déchets de Paris et de Seine-Saint Denis. En décembre 2001, la Région et le SYCTOM ont signé un avenant pour financer, en lieu et place de ces investissements, un centre de méthanisation en Seine Saint Denis et plusieurs centres de tri favorisant le recyclage. Dans ce cadre était engagée la création d'un centre de tri des emballages d'une capacité de 40 000 t/an à Nanterre, pour un soutien régional de 2,29 M€..

#### Un Plan régional des déchets, une nécessité

La politique mise en oeuvre par la Région a été doublement efficace : l'Ile-de-France est l'une des rares Régions à avoir été pratiquement à l'heure du fameux rendez-vous du 1er juillet 2002 et à répondre aux objectifs de qualité. Grâce aux contrats «Terres Vives», elle est devenue le référent en matière d'organisation des flux et de définition d'objectifs qualitatifs, quoique n'étant pas responsable des plans départementaux. L'échelle régionale est donc seule adaptée aux spécificités de l'Ile-de-France.

Si le réseau de traitement des déchets ménagers est pratiquement achevé, il doit être modernisé et adapté aux évolutions de la demande, et une nouvelle intervention régionale, plus large, se dessine déjà :

**Déchets ménagers** : le réseau d'installation de collecte et de traitement est programmé, reste à en assurer les derniers travaux et à le renouveler, grâce à une gestion de niveau régional. Seules, une appréciation globale de l'Ile-de-France et la mise en place d'accords de répartition entre syndicats ou de structures régionalisées de maîtrise d'ouvrage et de gestion, optimiseront le coût de traitement.

**Déchets d'entreprise** : les déchets industriels banals (DIB) sont aujourd'hui le nouvel enjeu. Relevant des entreprises, leur traitement est en grande partie effectué. Mais leur nature, identique aux déchets ménagers et leur volume plus important que ceux-ci, poussent à chercher des synergies pour rentabiliser les installations et ainsi envisager le traitement de certains DIB dans les filières d'ordures ménagères. Le prix du traitement resterait à la charge de l'industriel. Les déchets industriels spéciaux constituent eux aussi un domaine d'intervention pour les Régions puisque la loi « démocratie de proximité » de février 2002 leur a transféré le plan régional d'élimination.

C'est pourquoi **Jean-Paul Huchon** et **Michel Vampouille** ont demandé que soient attribuées à la Région, les compétences de planification régionale du traitement des déchets, sans exclusion de nature ou d'origine : suivi technique des installations (outre un plan régional des déchets ménagers intégrant les plans départementaux), élaboration (déjà transférée) du PREDIS et sa mise en oeuvre, réalisation de plans régionaux des DIB, des déchets du bâtiment, des boues d'épuration et des activités de soin, élaboration d'un schéma des infrastructures ferrées et fluviales de transport collectif des déchets, nécessaire pour réduire le trafic des camions et optimiser les flux existants.

Ils demandent également que le contrôle du respect des textes législatifs et réglementaires français et européens soit effectué par les instances chargées du ramassage et du traitement, qui pourraient à terme être consolidées en une structure régionale unifiée chargée de l'optimisation de la gestion du réseau d'installations. Ils souhaitent aussi que soit mis en oeuvre un système mutualisé de valorisation énergétique des équipements (incinération, méthanisation, compostage...) et de diffusion par réseaux de chaleur.

Jean-Paul Huchon et Michel Vampouille semblent donc avoir été entendus par le gouvernement et espèrent que le projet de loi sur la décentralisation garantira à la Région et aux collectivités partenaires les moyens d'une véritable cohérence régionale, adapté aux spécificités de l'Ile de France.

## Charte de qualité environnementale du centre de tri de Nanterre

Cérémonie de signature du mercredi 14 mai 2003

Allocution de François DAGNAUD

Président du SYCTOM de l'agglomération parisienne

Madame la Députée Maire de Nanterre,  
Monsieur le Ministre, président du SYELOM  
Monsieur le Président du Conseil Régional,  
Monsieur le vice Président du conseil Général,  
Monsieur le Préfet,  
Mesdames Messieurs les élus,  
Monsieur le délégué régional,  
Mesdames, Messieurs,

Je veux d'abord **remercier** tous les acteurs qui ont permis la réalisation concrète de ce centre de tri et l'élaboration de la charte de qualité environnementale que nous allons signer.

C'est encore un chantier, mais c'est déjà une réalisation remarquable.

Ceci grâce aux **entreprises** de construction autour de Chantiers Modernes, avec 60 salariés sur ce chantier (*permettez moi ici un salut à l'ouvrier Brahim BOUMADGER qui doit reprendre le travail cette semaine après une blessure à la main heureusement moins grave que nous l'avions craint*), merci à l'entreprise Vauché pour les chaînes de tri, aux architectes, aux bureaux d'études et bien sûr, aux services du SYCTOM avec la division des études et projets.

Il faut saluer nos **partenaires** financiers, présents ce matin, l'ADEME, le Conseil général des Hauts-de-Seine et le Conseil Régional qui ont participé à hauteur de 17 % du total des dépenses, qui s'élèvent à 18 ME. Le solde, l'essentiel devrais-je corriger, est à la charge de nos 89 communes adhérentes au SYCTOM, je les remercie donc aussi. C'est aussi la preuve que c'est un projet collectif.

Enfin, je me dois de remercier le Port Autonome de Paris à qui nous louons le terrain et la Ville de Nanterre, **ville d'accueil** de cet équipement de traitement. Il faut se féliciter de trouver encore des élus, d'évidence trop rares, qui acceptent de participer concrètement à l'intérêt général, qui permettent aux autres d'assurer leur mission de service public, à moindre coût, à proximité. Ces Maires, et Mme Fraysse en a fait preuve à moult occasions, ont du courage. Je veux ici qu'ils soient justement salués.

Cette **charte** et ce **projet** sont **emblématiques...**

Ce Centre de tri à **Haute Qualité Environnementale** (« HQE ») s'inscrit en effet dans la démarche de développement durable du SYCTOM de l'agglomération parisienne. Il a été conçu de façon à mettre en œuvre les technologies les plus performantes au service de l'environnement.

- **Les procédés et produits de construction** ont été choisis en fonction de critères environnementaux : recyclabilité lors de la déconstruction, meilleure isolation phonique, traitement esthétique. Des matériaux issus de recyclage seront aussi utilisés, je pense particulièrement à l'essai de carrelage fabriqué à base de mâchefers, qui, s'il s'avérait positif, pourrait apporter un nouveau débouché à ce qui était jusqu'ici valorisé essentiellement dans la voirie.

- Ce centre est pionnier sur une démarche à développer sur toutes nos nouvelles installations : Equiper nos centres de **capteurs solaires**, afin de produire au moins de l'eau chaude et limiter la consommation électrique, ce qui doit permettre une économie de 50% d'énergie.

- La priorité que nous accordons aux **transports alternatifs à la route** commence à être connue. **Je vous annonce que j'ai saisi officiellement le Conseil Régional, mais aussi l'ADEME, pour s'engager ensemble** dans cette voie. L'enjeu est bien en effet, de réduire réellement le trafic routier de camions de déchets en Ile de France à partir de l'exemple de ce que nous engageons pour le papier à recycler.

Les journaux magazines et papiers de bureaux qui seront triés ici, 10 à 12 000 tonnes par an, seraient récupérés par l'entreprise UPM Chapelle Darblay chargée de son recyclage, avec une péniche particulière, à construire en partenariat avec les Ports Autonomes de Paris et de Rouen.

Ces industriels du papier recyclé sont prêts à faire les efforts nécessaires pour que tous les tonnages de papiers collectés sélectivement dans les 89 communes du SYCTOM soient ainsi transportés. Ce sont 40 à 50 000 tonnes par an qui seraient ainsi détournées de la route, soit l'équivalent de **2 500 semi-remorques de moins** sur les routes vers la Normandie.

Evidemment, cela coûtera plus cher que le transport routier, ...en apparence. Le SYCTOM, en tant que collectivité publique, se doit d'initier et de soutenir de telles démarches. Je serais heureux si la Région Ile de France et l'Etat décident de nous accompagner sur ce chemin. Le gain global s'appréciera aussi en meilleure acceptabilité des futurs équipements, en pollution limitée, en allègement du trafic routier. Nous voulons relever ce défi, ...avec vous.

- Ce projet est emblématique enfin par **les efforts entrepris pour les 100 à 140 salariés** de ce centre, **ceci dès le recrutement, en favorisant la réinsertion de personnes en difficulté sociale, comme l'a justement rappelé Mme la Députée-Maire.**

Les conditions de travail y seront également améliorées **par une conception très novatrice des postes de travail**. Le SYCTOM a travaillé en étroite collaboration avec l'Université Paris V, l'entreprise Vauché, retenue pour le process, et les Caisses Régionales d'Assurance Maladie du Nord-Est et de l'Ile-de-France, pour des innovations sur **l'ergonomie** des postes de travail afin d'améliorer les postures des trieurs, sur la ventilation du centre et **sur la réduction des nuisances liées aux bruits**.

Le Centre de tri de Nanterre sera donc très novateur. Nous nous en donnons les moyens. Il sera opérationnel au premier trimestre 2004 pour traiter les collectes sélectives d'un million d'habitants de l'ouest parisien. Ce sera un beau projet, bien intégré dans le tissu local, avec une qualité architecturale et paysagère indéniable.

Il viendra **compléter les capacités de traitement** de notre syndicat qui sont encore aujourd'hui insuffisantes pour traiter tous les déchets de nos 89 communes, malgré le développement très important de la collecte sélective (plus de 300 000 tonnes en 5 ans).

Nous venons de le rappeler au Préfet de Région ce matin encore. Après actualisation des prévisions, ce déficit est encore compris **entre 300 000 et 500 000 tonnes**, selon que les refus de tri sont traités ou non, (ils pèsent pour la moitié de ces tonnages), c'est donc un enjeu majeur.

L'Etat nous a semble-t-il enfin entendu, la Région, je crois, aussi. Il nous faut maintenant répondre à ces besoins de traitement, sans idéologie ni parti pris. Avec pragmatisme et détermination, nous devons rassembler tous les acteurs concernés pour trouver ensemble les meilleures solutions.

**Une loi devrait, à l'été, offrir un cadre nouveau**, un cadre **régional pour l'Île de France**, et non plus départemental, échelon qui s'est avéré à l'expérience, de fait inadapté en zone centrale pour optimiser les équipements existants, pour améliorer la gestion logistique de tous ces flux et maîtriser les coûts du traitement. Toutefois, aucun acteur ne doit être ignoré, notamment les conseils généraux doivent rester associés à ces réflexions.

Pour notre part, nous souhaitons participer à une dynamique très large. De par les montants en jeu, nous devons pouvoir nouer des partenariats durables entre syndicats de traitement, nous inscrire plus dans une logique de bassin versant autour des équipements que dans des territoires administratifs ou syndicaux trop réduits.

Mais dès aujourd'hui, dans le cadre des textes en vigueur, le SYCTOM amplifie ces efforts pour réaliser son ambitieux programme d'investissement.

Le chantier d'Isséane est enfin lancé, pour remplacer en 2007 l'ancienne usine d'Issy. Du fait des retards, des mesures transitoires devront être trouvées avec l'Etat pour assurer la continuité du service public de traitement des déchets accueillis à Issy, en 2006 au moins.

Je rappellerai rapidement les deux projets d'usines pour 200 000 tonnes de méthanisation en Seine-St-Denis, les centres de tri de Paris, avec le lancement prochain de celui du XV<sup>ème</sup>, et celui de Sevrans, dans la Seine-Saint-Denis, pour 10 000 tonnes, qui devrait être décidé par le comité du SYCTOM de juin prochain.

Tous ces projets sont là. Certes, ils mettent du temps à sortir de terre. Après avoir trouvé des communes d'accueil, vérifié la compatibilité des règles d'urbanisme avec ces projets (ce qui n'est pas le moins long),...ces moments d'études, de concertation, d'intégration dans le tissu local sont essentiels au bon aboutissement de ces projets. L'exemple du centre de Nanterre prouve que l'on peut aboutir.

A travers cette Charte, le SYCTOM s'engage à minimiser les nuisances engendrées afin de préserver la qualité de vie des riverains avec des conditions de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement mises en œuvre à tous les stades, construction, exploitation du Centre et, dans le futur, sa déconstruction.

Ces méthodes, ces efforts, sont l'esprit même de la charte de qualité environnementale. C'est du développement durable réel, au delà du mot un peu « tarte à la crème », (parce qu'il n'est pas toujours utilisé à bon escient), aujourd'hui, ici à Nanterre, cela devient concret.